

## DÉLIBÉRATION du CONSEIL MUNICIPAL Séance du 26 février 2026 – n° 2026-06

Nombre de membres en exercice : 11  
Nombre de Présents : 8  
Nombre de votants : 10  
Date de convocation : 20/02/2026

L'an deux mil vingt-six le 26 février à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle de la Mairie, sous la présidence de Mme Pascale FAURIE, maire  
Présents : FAURIE Pascale, BRAGAGNOLO Jean-François, PETI-JEAN Patrice, DELILE Valérie, DELMAS Marceau, FAURIE Alain, GOYHENEIX Didier, MINGUANT Michel  
Absents / Excusés : NOSELLA Bernard, BOYER Jean-Marc, BRETON Roseline  
Procuration : BOYER Jean-Marc donne pouvoir à BRAGAGNOLO Jean-François  
BRETON Roseline donne pouvoir à FAURIE Pascale

M. PETI-JEAN Patrice a été élu secrétaire de séance

### **Objet : Plan de financement pour le projet : Réhabilitation et restauration d'un édifice médiéval en espace communal et associatif**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;  
Vu le budget communal ;

Madame le Maire expose que le projet de **Réhabilitation et restauration d'un édifice médiéval en espace communal et associatif** et dont le coût prévisionnel s'élève à 311 129€ HT est susceptible de bénéficier de subventions.

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

FINANCEURS	Taux d'intervention Sur le montant HT	Montant	État d'avancement de la demande
État (DETR ou autre)	30%	93 339 €	En cours d'instruction
Région	21%	66 304 €	
Département	%	0 €	
Fond de Concours CCT 2026	9%	30 000 €	En cours d'instruction
Fond de Concours CCT 2027	3%	10 000 €	En cours d'instruction
Autres (Fondation Patrimoine-CEE)	3%	10 000 €	
Emprunt	17%	55 000 €	
Autofinancement	15%	46 486 €	
<b>TOTAL</b>	<b>100%</b>	<b>311 129 €</b>	

Le conseil municipal ouï l'exposé et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'adopter le plan de financement prévisionnel exposé ci-dessus
- d'autoriser le Maire a sollicité les subventions auprès des différents financeurs comme établi dans le plan de financement prévisionnel
- d'autoriser le Maire à prendre toutes les dispositions et signer tout document nécessaire pour exécuter la présente délibération

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Le secrétaire de séance,  
Patrice PETI-JEAN

Le Maire,  
Pascale FAURIE

